

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 03 octobre à 19 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des sports André Condette (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 20 septembre 2024, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 26**

**Nombre de conseillers municipaux votants : 33**

**Etaient présents** : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Betty BOULOGNE pouvoir à Julietta PINTE
- Caroline CARON pouvoir à Raphaël JULES
- Maxence DECAIX pouvoir à Guillaume PRUVOST
- Patricia DUHAMEL pouvoir à Franck FASQUELLE
- Sandra MILLE pouvoir à Valérie DELPORTE
- Guillaume SAVEANT pouvoir à Wilfrid ANFRY
- Virginie MALAYEUDE pouvoir à Ludovic LATRY

**Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.**

**DÉLIBÉRATION N° 2024-4-11 : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité pour 2024. Création de deux postes d'adjoints d'animation à temps complet.**

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité, au sein du service des sports, d'assurer l'animation en milieu sportif notamment et de pérenniser l'équipe en place.

- ⇒ en assistant les responsables de l'organisation des activités physiques et sportives ;
- ⇒ en enseignant une activité dans le cadre d'ateliers, selon les brevets et les compétences ;
- ⇒ en encadrant des activités de découvertes, de développement ou de maintien des activités physiques pour des publics divers.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer deux emplois permanents à temps complet, dans la filière d'animation, au grade d'adjoint d'animation à l'échelle C1.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents qui seront nommés par arrêté de l'autorité territoriale seront inscrits au budget et reconduit chaque année.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 062-216207589-20241003-2024\_4\_11-DE



.../...

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** la création de deux postes d'adjoints d'animation à temps complet.

**Nombre de votants : 33**                      **Pour : 33**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Saint-Martin-Boulogne, 03 octobre 2024*

**Le secrétaire de séance,  
Guillaume PRUVOST**

**Le Maire  
Raphaël JULES**

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 062-216207589-20241003-2024\_4\_11-DE



**Affiché le : 08/10/2024**

**Voies et délais de recours**

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>